

PRESENTATION DE L'APPLICATION REXFFA

pour la gestion des Retours d'EXpérience dans le CLUB

0- préalable

L'utilisation de l'application REXFFA **n'entraîne aucune charge ni organisation nouvelles** pour le club, elle l'aide simplement à traiter méthodiquement les événements liés à la sécurité en lui fournissant un moyen simple de saisie et de gestion et de **conservation de l'historique des dossiers**.

L'ensemble des documents qui traitent du Retour d'EXpérience et de REXFFA en particulier sont **disponibles en consultation ou téléchargement** dans le site de la Fédération :

ff-aero.fr (Guide du pilote, Espace sécurité-REX, REX documentation)

1- Un rappel de la situation du REX origine, fonctionnement, finalité dans le domaine de la sécurité, résultats.

Initié par la DGAC pour collecter les événements vécus par les pilotes à fin de prévention, pédagogie, statistiques en vue de l'amélioration de la sécurité ;

repris par chaque fédération en 2012

le principe de l'anonymat régit l'organisation ;

La DGAC s'est engagée à ne pas rechercher le pilote qui a émis un REX.

2 - Les raisons qui ont conduit à développer et mettre en service REXFFA (participation du club, amélioration de la prévention, aide aux responsables du club dans ce domaine).

La finalité du REX en tant que **moyen d'amélioration de la sécurité** reste le point essentiel ;

l'idée est de **faire participer activement le club** dans l'analyse des REX émis dans le club et dans le choix de mesures de prévention ;

la publication nationale des REX par le club est un point fort pour partager l'expérience avec la communauté des pilotes et instructeurs ;

Il s'agit également de mettre tous les clubs, petits et grands sur un pied d'égalité en proposant une solution gratuite, sans aucune intendance technique, en garantissant sa pérennité sur le long terme.

Pour toutes ces raisons la Fédération à pris en charge le développement de REXFFA, sa maintenance dans la durée, la mise à disposition auprès des clubs et leur formation.

3 - Les conséquences pour le club en matière d'organisation et de sensibilisation des pilotes

L'action essentielle du club est auprès des pilotes, il s'agit de les convaincre de participer,

le REX restera lettre morte si les pilotes, mais aussi les dirigeants et **surtout les instructeurs** ne jouent pas le jeu.

L'équipe dirigeante du club a donc le rôle principal ;

l'utilisation d'un outil permet une meilleure formalisation du suivi des REX à court terme et dans le temps ;

la désignation explicite d'une équipe dans le club est indispensable pour assurer une exploitation efficace des REX (analyse des événements, retour vers les pilotes, choix des actions correctives et préventives).

4 - Les différents intervenants dans le fonctionnement du REX et le rôle de chacun (pilote, dirigeant, correspondant sécurité du club).

les pilotes sont à l'origine de l'information en établissant des REX ;

le président désigne les membres de l'équipe qui aura la charge de la gestion des REX ;

le correspondant sécurité du club et l'équipe qui l'accompagne assurent l'instruction des dossiers.

5 - Une présentation des caractéristiques de l'application REXFFA , des services qu'elle propose et de ses limites.

REXFFA est mise à disposition des clubs gratuitement;

;

cette application est intégralement de type WEB de manière à **n'exiger aucune intendance** (installation de programmes, sauvegardes, changements de version...) ;
seul besoin, un PC (ou équivalent) et un navigateur ;

elle est accessible à partir du PC du club ou de tout PC personnel moyennant l'utilisation d'un lien fourni au club

l'accès par les pilotes ne nécessite ni identification préalable ni mot de passe.

l'accès du président et des membres de l'équipe nécessite un identifiant et un mot de passe ;

Les opérations effectuées au titre d'un club sont sans aucune incidence sur celles effectuées par les autres clubs, **chaque club est totalement indépendant** des autres.

l'application limite son action à la saisie lors des étapes successives de la gestion d'un REX depuis l'envoi par le pilote jusqu'à la publication pour consultation nationale par l'équipe ;

elle n'a **aucun caractère contraignant ou directif**, son rôle se limite strictement à la formalisation et au stockage des REX.

Pour les clubs qui ont actuellement un système de collecte des REX

(papier ou informatisé) la mise en place de REXFFA peut se faire progressivement sans abandon immédiat de ce système.

6 - L'organisation envisagée pour assurer la formation, le démarrage et l'assistance en régime de croisière auprès de chaque club.

Chaque club peut démarrer à la date qui lui convient ;

le correspondant régional présente l'application REXFFA aux clubs de la région ;

une période d'essai (si possible de courte durée) dans le club permet de désigner les responsables, roder le rôle de chacun, passer l'information aux pilotes ;

à entreprendre le plus vite possible après présentation

l'assistance après démarrage est disponible (voir le dossier ASSISTANCE).

7- Le règlement 376-2014 relatif aux déclarations obligatoires (CRESAG) auprès de l'EASA via la DSAC.

Le document à la suite, « Déclarations obligatoires, règlement européen 376-2014 annexe 5 » permet l'accès au règlement et la consultation directe de la liste des cas de figure qui nécessitent une notification obligatoire.

La DGAC souhaite privilégier la transmission par l'équipe du club après détermination par ses soins du fait que l'évènement relève bien d'un CRESAG.

De surcroît le CRESAG (en langage courant DO pour déclaration obligatoire) , compte tenu des choix faits pour la gestion du REX apparaît comme consécutive au REX établi à la suite d'un évènement.

Cette déclaration est intégrée dans REXFFA pour libérer totalement l'équipe de toute l'intendance et mettre à sa disposition un historique fiable des DO émises.

01 08 2018